



Compte-Rendu du Conseil Municipal Séance du 12 avril 2018

En exercice	Présents	Pouvoirs	Date d'affichage de la convocation	Date d'envoi de la convocation	Date de publication du compte-rendu
15	9	4	6 avril 2018	6 avril 2018	27 avril 2018

Présents : M. Balon Jean, Maire ; Mme Regibier-Jaunatre Muriel (adjointe au maire), Mrs Jomat Daniel, Rousseau-Coste Fabrice, Micoureau Adrien, Perragin Charly, Jeanty Robert et Mmes Verdier Edithe, Baudon Marie-Claire, conseillers municipaux.

Absents avec pouvoir : Petit Céline (pouvoir à Balon Jean) et Godet Annick (pouvoir à Jeanty Robert) Paviot Etienne (pouvoir à Micoureau Adrien), Dlus Sarah (pouvoir à Regibier-Jaunatre Muriel)

Absents non excusés : Le Jeune Jérôme et Aït-Taleb Michel

Secrétaire de Séance : Micoureau Adrien

Heure ouverture de séance : 19h05

En préambule, Mr le Maire précise qu'il a reçu Mr Le Jeune Jérôme en mairie, le 4 avril 2018, suite au retrait de sa fonction d'adjoint. Ce dernier a informé le Maire qu'il souhaitait ne plus être membre du CCAS et des commissions municipales. Un courrier retraçant ses choix devra être fourni afin d'entériner ses décisions.

Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal accordées au Maire

Aucune décision n'a été prise en ce sens depuis le conseil municipal du 20 mars.

1 Approbation du compte-rendu du 20/03/2018

Mr Jeanty souhaite que soit apporté plusieurs modifications au CR du CM du 20 mars, à savoir ; que le conseil municipal doit se réunir au moins 1 fois par trimestre

-que dans le point 2 relatif à l'éolien, le conseil municipal n'a pas eu de présentation des projets des sociétés Notus et Jpee comme précisé dans la délibération et que les éléments financiers n'ont pas été fournis en séance publique. Mr le Maire et Mr Rousseau-Coste rappellent que plusieurs réunions de travail ont été proposées aux élus afin que leur soient présentés dans le détail tous les projets et que les éléments financiers, le planning de réalisation, seront communiqués publiquement quand le projet sera arrêté. Aujourd'hui, personne n'est en mesure de savoir combien d'éoliennes seront installées, ni quand, ni où. Tout dépendra du résultat des études préalables qui ont été autorisées en séance de conseil municipal.

-que le point 4 relatif à la convention avec le SDE 18 pour la réalisation d'une étude de travaux d'accessibilité au carrefour de la RN151 et de la RD 18, s'accompagne d'un devis qui ne mentionne pas la route de Mareuil. Monsieur le Maire répond que les travaux d'accessibilité prévus au carrefour de la RN 151 et de la RD18 concernent évidemment les routes de Vierzon et aussi de Mareuil.

-qu'à propos du point 7 relatif à l'avis sur la demande d'achat d'une parcelle communale, il soit précisé que cette question sera débattue en commission des finances.

-qu'au paragraphe des questions diverses et notamment au sujet du changement des huisseries des écoles courant 2018, il rappelle que le changement de ces huisseries a déjà été acté en 2016 par la CCPI. Mr le Maire précise qu'effectivement il s'agit de la même opération qui n'avait alors pas pu être réalisée du fait de la prise en compte du réaménagement du quartier Nathan. Il s'agit ici de travaux programmés dans le cadre d'une convention particulière signée par la CCPI, relative aux équipements favorisant la réduction des besoins d'énergie, et qui n'engage pas les finances communales.

-que la question d'occupation illégale du domaine public de l'entreprise de motoculture rue de l'Industrie soulevée par Mr Perragin n'a pas reçu de réponse appropriée. Le Maire répond qu'il s'agit bien de faire appel à un organisme s'occupant de pollution quand les rejets à la rue des effluents liés à cette activité s'opposent aux actions que déploie à proximité l'industrie locale pour maintenir un site irréprochable.

Le compte rendu de cette séance est approuvé à la majorité, Mr Jeanty et Mme Godet votent contre.

2 Approbation des comptes gestion 2017 du Receveur

Compte de Gestion 2017 de la commune

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

A l'unanimité de ses membres, le conseil municipal approuve le compte de gestion communal 2017 dressé par le receveur.

Compte de Gestion 2017 du service eau et assainissement

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

A l'unanimité de ses membres, le conseil municipal approuve le compte de gestion eau/assainissement 2017 dressé par le receveur.

3 Désignation d'un Président de séance pour le vote des comptes administratifs

Mme Regibier-Jaunatre, 1^{ère} adjointe, est proposée président de séance pour les votes des comptes administratifs 2017.

A la majorité, Mr Paviot s'abstenant, Mme Regibier-Jaunatre est désignée président de séance pour les votes des comptes administratifs 2017.

4 Vote des comptes Administratifs 2017 de l'Ordonnateur

Mr le Maire, ordonnateur, présente ses comptes 2017 puis Mme Regibier-Jaunatre les soumet au vote de l'assemblée après que le Maire ait quitté la salle :

Compte Administratif communal 2017

FONCTIONNEMENT

Dépenses : **799 635.95 €**

Recettes : **753 718.43 €**

soit un déficit de fonctionnement de : **45 917.52 €**

INVESTISSEMENT

Dépenses : **112 090.21 €**

Recettes : **15 595.66 €**

soit un déficit d'investissement de : **96 494.55 €**

soit un déficit sur la totalité des sections de : **142 412.07 €**

Mr Jeanty interpelle Mme Régibier-Jaunatre en citant le compte-rendu du CM du 30/11/17 et le vote de la décision modificative budgétaire qui spécifiait que les crédits non-consommés fin 2017 viendront alimenter l'excédent de fonctionnement 2018. Il ne comprend pas pourquoi dans ce cas la section de fonctionnement est déficitaire de 45 917.52 €.

Mme Régibier-Jaunatre répond à Mr Jeanty qu'elle doit faire voter les comptes et non pas apporter des éclaircissements sur des points précis, ce qui est du ressort du Maire qui avait, par ailleurs, demandé s'il y avait des questions lors de la présentation des comptes. Toutefois, elle prend note de la demande de Mr Jeanty.

Mme Régibier-Jaunatre soumet donc au vote le CA 2017 qui est approuvé à la majorité des voix. Mr Jeanty et Mme Godet votent contre.

Mme Régibier-Jaunatre énumère ensuite les résultats 2017 du service de l'eau/assainissement :

Compte Administratif 2017 du service eau et assainissement

FONCTIONNEMENT

Dépenses : **217 750.83 €**

Recettes : **221 725.27 €**

soit un excédent de fonctionnement de **3 974.44 €**

INVESTISSEMENT

Dépenses : **140 357.50 €**

Recettes : **90 974.81 €**

soit un déficit d'investissement de **49 382.69 €**

soit un déficit sur la totalité des sections de **5 408.25 €**

A la majorité des voix, le compte administratif eau/assainissement 2017 est approuvé. Mr Jeanty et Mme Godet votent contre.

5 Vote taux d'imposition 2018

Il est proposé aux membres du conseil le maintien des taux actuels à savoir :

Taxe d'habitation **11.13 %**

Taxe foncière bâti **19.55 %**

Taxe foncière non bâti **25.17 %**

CFE **3.66 %** pour un produit attendu de **276 886 €**.

Mr Micoureau déclare qu'il aurait été judicieux d'augmenter les impôts chaque année afin d'avoir des recettes de fonctionnement supplémentaires. Il demande donc pourquoi cela n'a pas été envisagé.

Mr Balon répond qu'une augmentation mesurée des impôts n'est pas toujours très efficace pour augmenter les recettes de manière significative mais qu'en revanche cela est très impopulaire auprès des habitants qui doivent en supporter la charge.

Mme Régibier-Jaunatre précise qu'il aurait été judicieux que Mr Micoureau fasse part de cette demande en amont lors des réunions de la commission des finances et non pas le jour du vote.

Mr Jeanty fait remarquer que la population diminue parallèlement au nombre d'électeurs ce qui engendre une baisse des recettes fiscales.

Afin de débattre des questions budgétaires avant l'été, une commission des finances est fixée le 19 juin à 18h30.

Après délibéré et à la majorité, le maintien des taux est acté tel que présenté. Mme Dlus s'abstient et Mr Paviot vote contre.

Le tableau des attributions de subventions aux associations est présenté aux membres du conseil municipal. Il est convenu que les modalités d'attribution des subventions seront remises à plat lors d'une réunion de la commission des finances le 29 mai à 18h30.

6 Vote du Budget Primitif Communal 2018

Il est soumis au vote du conseil municipal le budget primitif communal 2018.
La totalité des dépenses et des recettes par section s'équilibre comme suit :

Pour la section de Fonctionnement : 802 410.48 €

Pour la section d'Investissement : 50 532.31 €

Les projets d'investissements prévus en 2018 sont réduits et porteront sur l'accessibilité des bâtiments communaux.

La création d'une maison médicale est à l'étude et fera l'objet d'un programme d'investissement qui est encore à développer.

Le projet d'installation de ralentisseurs Rue Béthune prévu en 2017 sera englobé dans le projet communautaire de création d'un cheminement piéton sécurisé entre l'école et la maison des services périscolaires.

La requalification de la place de la mairie est également à l'étude mais cet investissement sera porté par la CCPI.

Les études sont en cours.

Après la présentation du budget, Mr Jeanty demande pourquoi les crédits ouverts à l'article 6541 (cotisations de retraite) sont aussi élevés. (140 000 €)

Il rappelle qu'en 2017 le montant versé à la CNRACL avait été volontairement surévalué du fait d'un rattrapage des cotisations 2016.

Cette opération étant terminée, les crédits prévus en 2018 sont de ce fait trop importants. Est-il possible de baisser significativement les crédits prévus au 6541 ?

Mme Bonnard, secrétaire générale, admet qu'effectivement la prévision budgétaire au 6541 peut être revue à la baisse. Ceci nécessite en revanche de repenser le BP 2018 dans son ensemble puisque

cela engendrerait une modification des crédits alloués en section de fonctionnement et impacterait de ce fait l'affectation des résultats et les crédits alloués en investissement.

Mr le Maire sollicite l'avis des membres du conseil municipal qui se disent favorables pour repenser le BP 2018 en réaffectant l'excédent de 60 000 € de crédits prévus en trop au 6541 en investissement.

La secrétaire générale quitte la salle afin de rééditer le BP 2018 en tenant des remarques faites précédemment.

Finalement, Mr le Maire propose au conseil municipal d'affecter une partie du résultat de fonctionnement à l'investissement.

Affectation du Résultat 2017

Excédent de la section d'investissement:	38 848.71 €
Excédent de fonctionnement :	69 082.48 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser en dépenses pour 0 €. Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 0 €.

La reprise des résultats sur le budget Communal de 2018 est, en conséquence, la suivante :

-compte 1068	Affectation du résultat	60 000 €
-compte 001	Excédent d'investissement reporté :	38 848.71€
-compte 002	Excédent de fonctionnement reporté	9 082.48 €

L'affectation du résultat 2017 sur le budget Primitif 2018, telle que présentée ci-dessus, est acceptée à la majorité, Mr Paviot s'abstenant.

Puis, il est soumis au vote du conseil municipal le budget primitif communal 2018 suivant :

Pour la section de Fonctionnement : 742 410.48 €
Pour la section d'Investissement : 110 532.31 €

Le Budget Primitif 2018 est accepté à la majorité, Mrs Paviot et Jeanty ainsi que Mme Godet votant contre.

7 Vote du Budget Primitif Eau / Assainissement 2018

En 2018, parallèlement au projet de requalification de la place de la mairie et de l'aménagement de la Rue Béthune, il serait souhaitable de procéder au renouvellement des conduites eau potable et eaux usées sur ces secteurs qui vont subir des transformations. Des devis ont été demandés.

Mr Jeanty demande à quel prix la commune achète l'eau au SMAERC à quel prix elle est revendue à la commune de St-Georges.

Mr le Maire lui répond que le SMAERC nous facture le m3 au prix de 0.39 cts et que nous facturons le m3 à St-Georges au prix de 0.47 cts €.

Mr Jeanty demande pourquoi sur les 136 000 m³ d'achetés, seulement 46 000 m³ sont revendus. Mr le Maire répond que cela est en partie dû aux fuites présentes sur le réseau. Une nouvelle campagne de détection de fuites doit être réalisée pour limiter les pertes qui s'élèvent actuellement à 300 m³/jour.

Mr Micoureau demande si France Détection Fuite a établi un rapport sur les fuites comme prévu. Mr le Maire précise que le rapport a été fourni et que les fuites ont été réparées depuis.

Mr Micoureau souhaite savoir à quoi vont servir les crédits ouverts au compte 61521 (entretien et réparation bâtiments) pour 38 318.30 € et ceux ouverts au 61523 (entretien et réparation réseaux) pour 45 000€.

Mr le Maire lui répond que cela va permettre de changer les débitmètres de la station d'épuration. Cette opération sera même subventionnée à hauteur de 40% par l'agence de l'eau. Pour le compte 61523, il s'agira de poursuivre le remplacement des vannes défectueuses pour un montant avoisinant les 40 000 € (non subventionné).

Mr le Maire soumet au vote du conseil municipal le budget primitif eau/assainissement 2018. La totalité des dépenses et des recettes par section s'équilibre comme suit :

Pour la section de Fonctionnement : **283 314.32 €**
Pour la section d'Investissement : **139 065.87 €**

Le Budget Primitif eau/assainissement 2018 est accepté à la majorité. Mrs Paviot et Jeanty ainsi que Mme Godet votent contre.

8 Comité de Pilotage pour le développement éolien

Lors de sa séance du 20 mars dernier, le conseil municipal a entériné le choix du porteur de projet pour le développement éolien sur le territoire communal. NOTUS a été retenu.

Un comité de pilotage communal (COPIL) doit être mis en place afin d'assurer le suivi des études et du dossier en général.

Sarah Dlus, Fabrice Rousseau-Coste, Muriel Régibier-Jaunatre, Charly Perragin, Marie-Claire Baudon, Jomat Daniel et Balon Jean, favorables au projet, ont manifesté leur intention d'être membres de ce COPIL.

Mr Jeanty fait remarquer qu'il n'a pas été sollicité pour intégrer ce groupe de travail et souhaite pouvoir y participer.

Mr le Maire répond qu'effectivement, seuls les conseillers municipaux favorables au projet, ont été conviés pour travailler dans ce comité de pilotage mais accepte d'y intégrer Mr Jeanty.

Mr Rousseau-Coste interroge Mr Jeanty à propos de son souhait d'intégrer le COPIL alors qu'il s'est positionné contre l'éolien.

Mr Jeanty répond qu'il n'est pas totalement contre l'éolien. Il estime, en revanche, que la distance entre les éoliennes et les habitations n'est pas satisfaisante.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création du COPIL composé de Sarah Dlus, Fabrice Rousseau-Coste, Muriel Régibier-Jaunatre, Charly Perragin, Marie-Claire Baudon, Jomat Daniel, Balon Jean et Jeanty Robert.

9 Questions diverses

Mr le Maire informe l'assemblée que les rythmes scolaires changeront à la prochaine rentrée pour passer à 4 jours.

Des permanences d'un conciliateur de justice sont organisées pour les habitants du canton à Charost tous les 1^{er}s et 3^{èmes} mercredis du mois. Elles se déroulent, sur rendez-vous, salle du conseil municipal.

Un nouvel assistant social est nommé sur le secteur de Charost. Il reçoit sur rendez-vous le jeudi matin en mairie.

Le Président du Conseil Départemental s'est positionné officiellement contre la limitation de vitesse à 80km/h sur les routes départementales et contre la suppression des contrats-aidés.

Mme Regibier-Jaunatre informe l'assemblée qu'elle a emprunté le 19 mars dernier un exemplaire du buste de Marianne et différentes écharpes afin de permettre aux élèves du lycée Vauvert de Bourges de réaliser leur projet autour des symboles de la République. Ce projet est concrétisé et visible en mairie de Bourges dans le hall d'exposition, du 17 au 29 avril 2018, par le biais d'une exposition photographique « Les symboles de la République ».

Mme Verdier souligne que le stationnement des salariés de la société Sandvik est dangereux et gênant.

Mr Jeanty demande où en est l'acquisition du Relais de Charost par Mr Diolot Jean-Pierre et à quel prix ce bâtiment est vendu. Mr le Maire lui répond que les transactions sont au point mort pour le moment, que Mr Diolot effectue encore des devis et que le prix de ce bâtiment est fixé à 52 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h55.

Diffusé le 27/04/18